

TRÉGOR BICYCLETTE. « La sécurité des cyclistes n'est pas assurée »

Pour Trégor bicyclette, les récents aménagements relèvent de la communication électorale et ne sont « en aucun cas un aménagement cyclable digne de ce nom ».

La commune a entrepris dernièrement d'aménager des pistes cyclables, non sans susciter l'opposition de riverains dans certains secteurs.

L'association Trégor Bicyclette se félicite de cette volonté municipale « de mieux prendre en compte les cyclistes du quotidien, qu'il s'agisse des résidents permanents concernés par les accès à l'école publique, ou par la liaison entre le bourg et Trégastel-plages, ou bien encore, sur le volet touristique, par l'amélioration et la sécurisation des accès et des circulations vers les plages du Coz Pors, de la Grève blanche et vers la base nautique ».

Du moins sur le principe. Car en termes de sécurisation, elle estime que le compte n'y est pas, alors que les bonnes pratiques en termes d'aménagements cyclables sont connues : « Pour accroître la pratique du vélo, il convient de réaliser des aménagements cyclables séparés quand c'est possible, et là où ça ne l'est pas, hiérarchiser le plan de circulation afin de limiter les trafics automobiles ».

Des propositions restées lettre morte

Dans cet esprit, l'association avait formulé des propositions ces derniers mois, mais « au-



Trégor bicyclette pointe entre autres « des largeurs des bandes cyclables très insuffisantes ».

cune n'a retenu l'attention des services municipaux ». Des propositions générales à l'automne dernier, une proposition de double sens cyclable pour la rue du Général-De-Gaulle, et des contre-propositions pour un aménagement des abords de l'école publique Picherel. « Enfin nous avons fait des propositions concernant la sécurité des circulations vélo dans le secteur de la Grève blanche ».

Selon Trégor bicyclette, les travaux récents vont même à l'encontre des règles en la matière, à l'image des CVCB (chaussée à voie centrale banalisée) : « Les largeurs des bandes cyclables sont très insuffisantes,

descendant parfois à 90 cm quand le minimum recommandé par le Cerema est de 1m 50 : elles n'assurent pas la sécurité des cyclistes ».

« Une stratégie de communication »

Aussi, l'association « ne peut endosser ces réalisations récentes. Du marquage en peinture blanche au sol, réalisé à rebours des bonnes pratiques professionnelles documentées, ne constitue en aucun cas un aménagement cyclable digne de ce nom. Une stratégie de communication en période électorale ne peut se faire au détriment de la

sécurité des cyclistes ».

Quoi qu'il en soit, « au-delà du cas de Trégastel », Trégor bicyclette reste disponible « pour contribuer au développement d'un véritable « système vélo » dans le Trégor, et souhaite continuer à tisser des liens avec les élus et techniciens communaux et communautaires ».

Une nouvelle page sur son site internet compile ainsi une sélection de documents « pour aider les aménageurs publics (et privés) ainsi que leurs bureaux d'études et conseils externes à se former et à prendre les bonnes décisions ».